

Gouvernement du Québec

Décret 1213-2012, 19 décembre 2012

CONCERNANT la nomination de madame Martine Bégin comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Martine Bégin, directrice générale adjointe des mesures, du service et du soutien du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 131 542 \$ à compter du 20 décembre 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Martine Bégin comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58781

Gouvernement du Québec

Décret 1214-2012, 19 décembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard Savard comme sous-ministre du ministère des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Richard Savard, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au traitement annuel de 175 859 \$ à compter du 20 décembre 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Richard Savard comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58782

Gouvernement du Québec

Décret 1215-2012, 19 décembre 2012

CONCERNANT une modification aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein

ATTENDU QUE par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, modifié par les décrets numéros 964-2007 du 7 novembre 2007, 523-2009 du 6 mai 2009, 795-2009 du 23 juin 2009, 598-2010 du 7 juillet 2010, 63-2011 du 9 février 2011 et 325-2012 du 4 avril 2012, le gouvernement a adopté les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau ces Règles afin de mettre à jour les échelles de traitement des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein applicables au 1^{er} avril 2012 pour tenir compte du pourcentage additionnel de majoration résultant d'une augmentation réelle du PIB et de publier les échelles de traitement applicables au 1^{er} avril 2013;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre :

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007, modifiées par les décrets numéros 964-2007 du 7 novembre 2007, 523-2009 du 6 mai 2009, 795-2009 du 23 juin 2009, 598-2010 du 7 juillet 2010, 63-2011 du 9 février 2011 et 325-2012 du 4 avril 2012, soient modifiées de nouveau par le remplacement de l'annexe II par celle annexée au présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS